Extension de Procès-verbal de Classement Performanciel P/MC
selon e-Cahier CSTB n°3562

Extension d'appellation commerciale n°22-11972*01 Ext
du 04 octobre 2022

Annule et remplace l'extension d'appellation commerciale n°15-26054936 Ext*02 Mod du 17/12/2020

Du Procès-verbal n°22-11972 du 26/09/2022

— valable jusqu'au 30 septembre 2027, sauf annulation ou modification —

— COUCHE D'USURE INCORPORÉE

ACHROCHOC FE
appliquée par saupoudrage à raison de 6 kg/m²

COUCHE D'USURE PRESENTEE PAR : RCR PRODUCTION FRANCE
ZA Les Monts du Matin - Rue des Lauriers
26730 LA BAUME D'HOSTUN

FABRICANT : RCR PRODUCTION FRANCE

DESCRIPTION DE LA COUCHE D'USURE :

Couche d'usure, déclarée à base de granulats métalliques, constituée de la poudre prête à l'emploi « ACHROCHOC FE » mise en œuvre sur béton frais par saupoudrage à raison de 6 kg/m² et incorporée par lissages mécaniques successifs.

CLASSEMENT PERFORMANCIEL DU SYSTEME DECRIT, DANS LES CONDITIONS NORMALE DE TEMPERATURE ET D'ENTRETIEN :

Compte tenu de l'engagement de la société RCR Production France à ne distribuer sous la désignation commerciale « ACHROCHOC FE » que la couche d'usure qui a fait l'objet du rapport d'essais du CSTB n° DSR-SI-22-11972 du 27/09/2022, et sous réserve de l'emploi de ce produit dans les conditions décrites, le classement est le suivant :

P/M

i	p	r	u
3	4	4	4

P/C

a1	a2	b1	b2	s1	s2	s3	s4	s5
1	1	3	3	3	3	3	3	3

" i " pour choc (impact) ; " p " pour poinçonnement ; " r " pour ripage ; " u " pour usure par roulage).
a1 = acide acétique à 10%, a2 = acide sulfurique à 20%,
b1 = soude caustique à 20%, b2 = amines et leurs sels
s1 = méthanol, s2 = trichloréthylène, s3 = essences, s4 = huile de moteur, s5 = liquide de frein.

ou, de façon simplifiée : ***P / M*** $_{3.4.4.4}$ ***- P / C*** $_{1.1.3.3.3.3.3.3.3}$

Le classement a été obtenu sur support béton tel que prescrit par la norme NF P 11-213-1 (DTU 13.3-1, « Dallages à usage industriel ou assimilés »), dosé à 350 kg/m³ de ciment CEM II / B-M (LL-S) 32,5 R, de classe C25/30.

Le Technicien responsable des essais — Christophe MICHEL

L'Ingénieur responsable de secteur — Gilbert FAU

Signature numérique de Gilbert FAU
Date : 2022.10.04 08:57:15 +02'00'

Le présent procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques des maquettes soumises aux essais, préparées et réalisées avec les composants décrits et dans les conditions précisées dans le rapport d'essais mais ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
La liste des procès-verbaux en cours de validité est tenue à jour par le CSTB et disponible sur le site www.cstb.fr.